Convocation des élus par le Président : 9 juin 2026
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 9 juin 2026

:

REPUBLIQUE FRANÇAISE **2026-SMOSYV-58**

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

COMITE SYNDICAL

Séance du 17 juin 2026

APPROBATION DU BUDGET SUPPLMENTAIRE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL 2026 DU COMITE SYNDICAL MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3312-1, L. 5721-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 19 janvier et 29 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines voirie (SMO SYV),

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO SYV,

Vu l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du SMO SYV,

Vu les statuts su SMO SYV approuvés par l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du SMO SYV,

Vu la délibération du Comité Syndical du SMO SYV en date du 28 novembre 2024 adoptant le budget primitif 2025,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le rapport de Monsieur le Président du SMO SYV,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Est approuvé le budget supplémentaire (BS) du budget principal pour l'exercice 2026 du SMO SYV, voté par nature au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes de fonctionnement aux chiffres ci-après :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BS 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	936 229,08
Chapitre 012 - Charges de personnels et frais assimilés	402 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-10 000,00
Total dépenses de fonctionnement	**1 328 229,08**

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BS 2026
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 328 229,08
Total recettes de fonctionnement	**1 328 229.00**

ARTICLE 2 :

Le budget supplémentaire (BS) du budget principal 2026 du SMO SYV s'équilibre à la somme de 1 328 229.08 €.

FONCTIONNEMENT	**Dépenses**	**Recettes**
Reprise résultat N-1	0,00 €	610 239,43 €
Reprise reports N-1	226 229,08 €	0,00 €
Ajustement de crédits opérationnels	1 102 000,00 €	717 989,65 €
Total Fonctionnement	**1 328 229,08 €**	**1 328 229,08 €**

Ainsi le SMO SYV procèdera à deux appels de fonds :

- + 60 240,77 € pour le CD92
- + 657 748,88 € pour le CD78

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert
Seine et Yvelines Voirie

Jean-Christophe FROMANTIN

Signature numérique de Jean-Christophe FROMANTIN
Date : 2026.06.19 10:09:09 +02'00'

RECUEIL DES VOTES
2026-SMOSYV-58

Approbation du budget supplémentaire 2026
du budget principal du SMO SYV
(en visioconférence)

Président de séance : **Monsieur Richard DELEPIERRE**

1/ Délégués présents :

- Daniel COURTES
- Denis DATCHARRY
- Richard DELEPIERRE
- Denis LARGHERO
- Geoffroy BAX DE KEATING
- Lorrain MERCKAERT
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE
- Pascal THEVENOT

2/ Délégués absents mais donnant pouvoir donc représentés :

- Thomas LAM (pouvoir à Mr COURTES)
- Véronique MOREL (pouvoir à Mr THEVENOT)

3/ Délégués absents :

- Jean-Christophe FROMANTIN
- Patrick STEFANINI

Le nombre d'élus délégués présents (1) ou représentés (2) est de **10** sur un total de 12.

Le quorum est donc atteint.

4/ Résultats des votes :

- Nombre de vote pour : 9
- Nombre de vote contre : 0
- Nombre d'abstention : 1
- NPPV : 0

⇨ **Total des votes : 10**

Le Président

Accusé de réception en préfecture
078-934572637-20260619-26_00330-BF
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026